

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71 du 13 janvier 1964 :

n° 71

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 janvier 1964

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro

31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Pendant la durée de la maladie et de la convalescence de M. Rouaud Pierre, M. Garnavault, compositeur-typographe, en service à l'Imprimerie Administrative, assurera les fonctions de gérant et d'agent intermédiaire pour la perception des produits de la régie de l'Imprimerie Administrative.